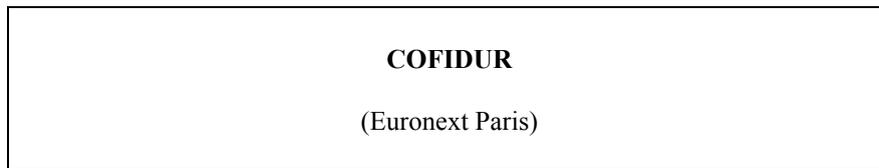


23 juin 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**



Par courrier du 23 juin 2008, la société par actions simplifiée EMS Finance (1) (14 rue du Viaduc, 94130 Nogent sur Marne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 juin 2008, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 15% des droits de vote de la société COFIDUR et détenir 1 000 000 actions COFIDUR représentant 2 000 000 droits de vote, soit 10,98% du capital et 19,79% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé détenir 69 384 obligations convertibles en actions (OCA) donnant droit, par conversion, à autant d'actions COFIDUR et 1 000 000 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par souscription, à autant d'actions COFIDUR.

- 
- (1) Contrôlée par M. Henri Tranduc.  
(2) Sur la base d'un capital composé de 9 105 791 actions représentant 10 105 795 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.